



**CARMIGNAC**  
INVESTING IN YOUR INTEREST

# **INFORMATIONS EN MATIERE DE DURABILITE** **CARMIGNAC SECURITE**

**CONFORMEMENT A L'ARTICLE 10 DU REGLEMENT (UE) 2019/2088 (SFDR –**

## Résumé

Ce Fonds promeut des caractéristiques environnementales/sociales (E/S) conformément à l'article 8 du règlement sur la publication d'informations en matière de durabilité dans le secteur des services financiers (« SFDR »).

Pour promouvoir ces caractéristiques économiques et sociales, le Fonds recourt à des approches « best-in-universe » et « best-effort » afin d'investir de manière durable selon une approche fondée sur quatre piliers : 1) l'Intégration ESG, 2) le Filtrage négatif, 3) le Filtrage positif en appliquant une approche d'alignement sur les ODD des Nations unies et 4) la Gestion active.

Il est important de noter que le pilier Filtrage positif commande qu'un minimum de 10% des actifs nets soient investis dans des investissements durables. Par « investissements durables », on entend :

- 1) les investissements dans des obligations avec engagement d'affectation du produit telles que des obligations vertes, sociales ou durables émises par des entreprises ou des émetteurs souverains, et investissements dans des obligations liées au développement durable ;

OU

- 2) les investissements dans des émetteurs privés qui tirent au moins 50% de leurs revenus de biens et services ou consacrent au moins 50% de leurs dépenses d'investissement à des activités véritablement alignées sur l'un des 9 (sur un total de 17) Objectifs de développement durable des Nations unies (« les Objectifs de développement durable ») sélectionnés pour ce Fonds : (1) Pas de pauvreté, (2) Faim « zéro », (3) Bonne santé et bien-être, (4) Education de qualité, (6) Eau propre et assainissement (7) Energie propre et d'un coût abordable, (9) Industrie, innovation et infrastructure, (11) Villes et communautés durables et (12) Consommation et production durables. Pour plus d'informations, veuillez consulter <https://sdgs.un.org/goals>.

L'univers d'investissement est évalué à l'aune des risques et opportunités ESG enregistrés dans « START » (System for Tracking and Analysis of a Responsible Trajectory), la plateforme ESG propriétaire de Carmignac. L'analyse extra-financière est mise en œuvre dans la stratégie d'investissement au travers des activités décrites ci-dessous, lesquelles permettent de réduire activement l'univers d'investissement du Fonds d'au moins 20%.

Le filtrage négatif et l'exclusion des activités et pratiques non durables, attestées par les faibles scores ESG de START, MSCI et/ou ISS et la recherche, sont opérés sur la base des indicateurs suivants : (a) pratiques nuisibles à la société et à l'environnement, (b) controverses contre les Lignes directrices de l'OCDE pour les entreprises et les principes du Pacte mondial des Nations unies, (c) armes controversées, (d) activité d'extraction de charbon, (e) compagnies d'électricité ne poursuivant aucun objectif d'alignement avec l'Accord de Paris, (f) compagnies impliquées dans la production de tabac, (g) compagnies impliquées dans le divertissement pour adultes.

S'agissant de la gestion active, les engagements auprès des entreprises en matière environnementale et sociale visent à améliorer leurs politiques de durabilité (niveau d'engagement actif et politiques de vote, nombre d'engagements, taux de présence aux réunions des actionnaires et des détenteurs de dette par rapport à l'objectif de 100%).

Tous les investissements du Fonds sont examinés à l'aune de filtres de controverse afin de vérifier leur conformité aux normes mondiales en matière de protection de l'environnement, de droits de l'homme, de travail et de lutte contre la corruption. Par ailleurs, le Fonds s'engage à prendre en compte les principales incidences négatives (PIN) au regard de 14 indicateurs environnementaux et sociaux obligatoires et 2 facultatifs, ainsi que, s'il y a lieu, 2 indicateurs spécifiques aux émetteurs souverains, tels qu'indiqués dans l'Annexe 1 du SFDR Niveau II 2019/2088.

Le Fonds utilise les indicateurs de durabilité suivants pour évaluer dans quelle mesure l'objectif de durabilité est atteint :

- l'alignement sur les Objectifs de développement durable ;
- la proportion d'obligations durables ;
- Le périmètre de l'analyse ESG :
- la proportion dans laquelle l'univers de la dette d'entreprise est réduit (minimum 20%) ;
- les indicateurs relatifs aux principales incidences négatives ;
- le pourcentage de vote dans le cadre de la gestion active.

De plus amples informations concernant la méthodologie utilisée pour contrôler les indicateurs susmentionnés figurent plus loin dans le présent document.

La responsabilité de l'évaluation ESG exclusive incombe en dernier ressort à l'équipe d'investissement. Le score START est calculé automatiquement selon une formule exclusive permettant de comparer les entreprises au sein de 90 groupes de pairs constitués selon des critères de capitalisation, de secteur et de région. Ce score peut être revu à la hausse ou à la baisse dans le cadre de l'analyse et des commentaires effectués par l'analyste financier ou ESG. L'équipe Investissement durable contrôle la fréquence et la cohérence des statistiques relatives au score START et s'assure qu'elles ne présentent pas de biais.

Toutes les exclusions sectorielles et en matière de controverses sont des exclusions objectives. L'équipe Investissement durable rend compte séparément au Directeur général de Carmignac UK Branch.

Le Fonds utilise des données provenant de plusieurs sources, qui sont regroupées dans le système ESG exclusif de Carmignac, START. Ces sources sont FactSet pour les données de revenus, les documents légaux des entreprises pour les données relatives aux dépenses d'investissement, S&P Trucost pour les données concernant les émissions de carbone, TR Refinitiv pour les données ESG brutes, ainsi que MSCI et ISS ESG en ce qui concerne les comportements controversés et le filtrage sur la base des normes établies par le Pacte mondial des Nations unies et l'OCDE en matière de gouvernance et de droits de l'homme. Le processus exclusif de notation de la dette souveraine s'appuie sur des données publiquement accessibles relatives aux émetteurs souverains, fournies par des institutions telles que la Banque mondiale et le FMI.

Le risque de durabilité du Fonds peut différer du risque de durabilité de l'Indicateur de référence.

En termes de méthodologie, notre processus de notation exclusif de la dette souveraine (modèle Global), notre plateforme START et notre Cadre basé sur les ODD ne sont que trois des outils pouvant être utilisés pour mettre en lumière les risques et les opportunités ESG ; d'autres peuvent faire apparaître des résultats différents.

La réalisation des caractéristiques environnementales et sociales ainsi que les investissements durables font l'objet d'un suivi et de contrôles permanents, dont il sera rendu compte sur la page web du Fonds.

Le Fonds n'a pas désigné d'indice de référence pour refléter la réalisation de l'objectif d'investissement durable.

## Absence d'objectif d'investissement durable

Ce produit financier promeut des caractéristiques environnementales et sociales mais n'a pas pour objectif l'investissement durable.

## Caractéristiques environnementales ou sociales du Produit financier

Le Fonds recourt à des approches « best-in-universe » et « best-effort » afin d'investir de manière durable selon une approche fondée sur quatre piliers : 1) l'Intégration ESG, 2) le Filtrage négatif, 3) le Filtrage positif et 4) la Gestion active.

Il est important de noter que le pilier Filtrage positif commande qu'un minimum de 10% des actifs nets soient investis dans des investissements durables. Par « investissements durables », on entend :

- 1) les investissements dans des obligations avec engagement d'affectation du produit telles que des obligations vertes, sociales ou durables émises par des entreprises ou des émetteurs souverains, et investissements dans des obligations liées au développement durable ;

OU

- 2) les investissements dans des émetteurs privés qui tirent au moins 50% de leurs revenus de biens et services ou consacrent au moins 50% de leurs dépenses d'investissement à des activités véritablement alignées sur l'un des 9 (sur un total de 17) Objectifs de développement durable des Nations unies (« les Objectifs de développement durable ») sélectionnés pour ce Fonds : (1) Pas de pauvreté, (2) Faim « zéro », (3) Bonne santé et bien-être, (4) Education de qualité, (6) Eau propre et assainissement (7) Energie propre et d'un coût abordable, (9) Industrie, innovation et infrastructure, (11) Villes et communautés durables et (12) Consommation et production durables. Pour plus d'informations, veuillez consulter <https://sdgs.un.org/goals>.

Le Fonds n'a pas désigné d'indice de référence pour atteindre les caractéristiques environnementales ou sociales.

## Stratégie d'investissement

Le Fonds adopte une approche socialement responsable faisant appel à un processus de sélection « best-in-universe » et « best-effort », ainsi qu'à des filtres positif et négatif pour identifier les émetteurs privés et souverains éligibles à l'investissement.

**Le Fonds réalise des investissements durables** en ce qu'il investit, à travers un filtrage positif, au moins 10% de ses actifs nets dans des obligations vertes, sociales, durables ou autrement liées à la durabilité, provenant d'émetteurs tant privés que souverains, ainsi qu'en investissant dans des obligations émises par des entreprises qui tirent au moins 50% de leurs revenus de biens et services ou consacrent au moins 50% de leurs dépenses d'investissement à des activités véritablement alignées sur l'un des 9 (sur un total de 17) Objectifs de développement durable des Nations unies (« les Objectifs de développement durable ») sélectionnés au titre de ce Fonds : (1) Pas de pauvreté, (2) Faim « zéro », (3) Bonne santé et bien-être, (4) Education de qualité, (6) Eau propre et assainissement, (7) Energie propre et d'un coût abordable, (9) Industrie, innovation et infrastructure, (11) Villes et communautés durables et (12) Consommation et production durables. Pour de plus amples informations sur les Objectifs de

développement durable des Nations unies, veuillez consulter le site <https://sdgs.un.org/goals>. Les niveaux minimums d'investissements durables ayant des objectifs environnementaux et sociaux sont de 1% et 3%, respectivement, des actifs nets du Fonds.

L'univers d'investissement est évalué à l'aune des risques et opportunités ESG enregistrés dans « START » (System for Tracking and Analysis of a Responsible Trajectory), la plateforme ESG propriétaire de Carmignac. L'analyse extra-financière est mise en œuvre dans la stratégie d'investissement au travers des activités décrites ci-dessous, lesquelles permettent de réduire activement l'univers d'investissement en dette d'entreprise du Fonds d'au moins 20% :

### **Filtrage négatif de la dette d'entreprise :**

(1) Comme indiqué dans la section Méthodologies ci-après, le Fonds applique un filtrage négatif contraignant à l'échelle de l'entreprise et basé sur des normes afin d'exclure certains secteurs et activités.

(2) Les entreprises présentant des risques ESG élevés, attestés par leurs notations ESG respectives, sont également exclues. Ce filtrage utilise à la fois les notations ESG de START et de MSCI. Les entreprises ayant une note MSCI inférieure à 2,5 pour les piliers environnementaux ou sociaux, ou une note MSCI globale de « B » ou « CCC », sont exclues a priori de l'univers d'investissement du Fonds. Les entreprises ayant obtenu un score START de « C » ou plus (sur une échelle de notation de « A » à « E ») peuvent réintégrer l'univers d'investissement du Fonds après une analyse ad hoc et un dialogue avec l'entreprise concernée. A la suite de ces filtres et de l'application des exclusions, l'univers initial (qui correspond à celui des indices ICE BofA Global Corporate, ICE BofA Global Non-Financial High Yield et ICE BofA Emerging Market Corporate Plus, soit un total d'environ 2.500 émetteurs) est réduit d'au moins 20%. Le processus de réduction de l'univers d'investissement est décrit de façon exhaustive dans le Code de transparence correspondant sur le site Internet de Carmignac.

3) Du point de vue de la gestion active, les engagements auprès des entreprises en matière environnementale et sociale visent à améliorer leurs politiques de durabilité (niveau d'engagement actif et politiques de vote, nombre d'engagements, pourcentage de vote et proportion d'objectifs atteints à 100% au cours des réunions des actionnaires et des détenteurs de dette).

### **Filtrage des obligations souveraines :**

1. Les pays émetteurs souverains sont d'abord passés au crible pour un aperçu macroéconomique.
2. Les exclusions de pays applicables fondées sur des normes réglementaires et des sanctions sont appliquées.
3. Les indicateurs environnementaux, sociaux et de gouvernance sont calculés à partir d'un système de notation ESG exclusif (modèle Global) fondé sur des données accessibles au public.

Afin d'évaluer les pratiques de bonne gouvernance, le Fonds utilise START, le système de recherche ESG exclusif de Carmignac, qui collecte automatiquement des indicateurs clés en matière de gouvernance pour plus de 7 000 entreprises, concernant notamment 1) l'indépendance des membres du comité d'audit, la durée moyenne des mandats et la mixité au sein du conseil d'administration, la taille du conseil d'administration et l'indépendance du comité de rémunération pour ce qui est de l'existence de structures de gestion saines et 2) la rémunération des dirigeants, l'intéressement des dirigeants en lien avec la durabilité et les rémunérations les plus élevées s'agissant de la rémunération du personnel. Les

relations avec le personnel sont couvertes par les indicateurs sociaux pris en compte dans le cadre de START (concernant la satisfaction des employés, l'écart de rémunération hommes/femmes et la rotation du personnel).

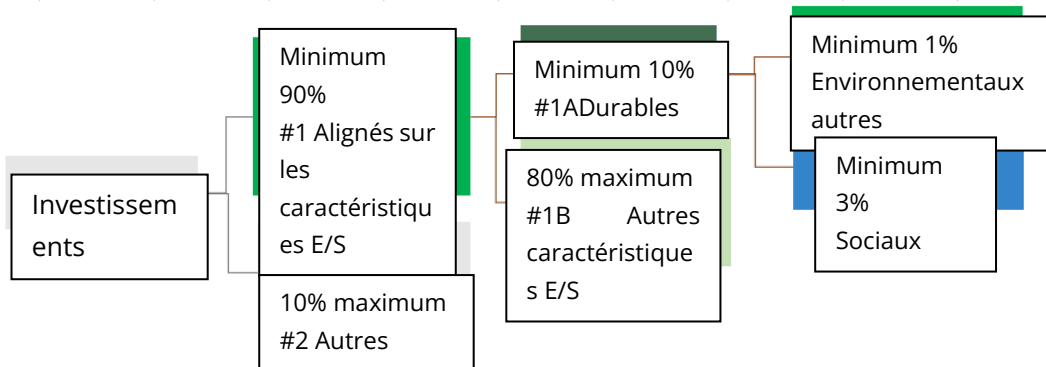
S'agissant des questions fiscales, le Fonds identifie, au sein de son univers d'investissement, les entreprises qui adhèrent aux Principes directeurs de l'OCDE à l'intention des entreprises multinationales en matière fiscale et les incite s'il y a lieu à publier des informations ad hoc.

D'autre part, en tant que signataires des PRI, Carmignac attend des entreprises dans lesquelles il investit qu'elles publient :

- o une politique fiscale globale exposant leur approche en matière de fiscalité responsable ;
- o un rapport sur la gouvernance fiscale et les processus de gestion des risques ; et
- o un rapport pays par pays (CBCR).

Il s'agit là d'une considération que Carmignac intègre de plus en plus dans ses engagements avec les entreprises et dans ses votes en faveur d'une plus grande transparence, par exemple en soutenant certaines résolutions d'actionnaires.

## Proportion d'investissements



90% au moins des investissements de ce Fonds font l'objet d'une analyse ESG.

Il se peut que les investissements ne faisant pas partie des 90% réputés intégrer des caractéristiques environnementales et sociales n'aient pas fait l'objet d'une analyse ESG exhaustive.

10% au moins des actifs nets du Fonds ont vocation à atteindre son objectif d'investissement durable.

Les niveaux minimums d'investissements durables ayant des objectifs environnementaux et sociaux sont de 1% et 3%, respectivement, des actifs nets du Fonds.

## Contrôle des caractéristiques environnementales ou sociales

Plusieurs indicateurs sont utilisés pour mesurer la réalisation de chacune des caractéristiques environnementales ou sociales promues par le Fonds, ainsi que pour évaluer une partie de ses investissements durables.

**L'alignement sur les Objectifs de développement durable :** Le Fonds réalise des investissements durables en ce qu'il investit au moins 10% de ses actifs nets dans des entreprises ou auprès d'émetteurs alignés sur l'un des 9 (sur un total de 17) Objectifs de développement durable des Nations unies. Pour de plus amples informations sur les Objectifs de développement durable des Nations unies, veuillez consulter le site <https://sdgs.un.org/goals>. Notre cadre d'analyse exclusif appréhende les activités des entreprises sous l'angle de 9 des 17 objectifs de développement durable (ODD) des Nations unies qu'il considère comme « investissables » (ce qui signifie que les entreprises sont en mesure de contribuer à la réalisation de ces objectifs par le biais de leurs produits et services). Les ODD investissables identifiés par Carmignac sont énumérés ci-dessus. Pour être considérée comme alignée sur les ODD au regard de notre Cadre, une entreprise doit tirer au moins 50% de ses revenus ou consacrer au moins 50% de ses dépenses d'investissement à des activités qui contribuent positivement à au moins un des neuf ODD susmentionnés. Dès qu'une société dépasse ce seuil de 50%, nous considérons que l'intégralité de l'exposition économique du Compartiment est « alignée » lorsque nous déterminons l'alignement global de celui-ci. Les niveaux minimums d'investissements durables ayant des objectifs environnementaux et sociaux sont de 10% et 30%, respectivement, des actifs nets du Fonds.

**Les obligations durables**, telles que définies dans les objectifs d'investissement durables susmentionnés, sont filtrées dans le cadre du système Global Portfolio Monitoring au regard des indicateurs de durabilité définis par Bloomberg pour chaque type d'obligations (vertes, sociales, durables et liées à la durabilité).

**Le périmètre de l'analyse ESG :** 90% au moins des émetteurs sont évalués à l'aune de scores ESG via la plateforme ESG propriétaire de Carmignac, dénommée « START » (System for Tracking and Analysis of a Responsible Trajectory).

**Les systèmes exclusifs de notation de la dette souveraine** (Impact et Global), qui couvrent plus de 100 pays, sont accessibles via la plateforme START, sur laquelle les scores individuels attribués aux différents pays, au regard des indicateurs ESG qui leur sont applicables, peuvent être consultés.

**La proportion dans laquelle l'univers de la dette d'entreprise est réduit (minimum 20%) :** Le filtrage négatif et l'exclusion des activités et pratiques non durables, attestées par les faibles scores ESG de START, MSCI et/ou ISS et la recherche, sont opérés sur la base des indicateurs suivants : (a) pratiques nuisibles à la société et à l'environnement, (b) controverses relatives aux Lignes directrices de l'OCDE pour les entreprises et aux principes du Pacte mondial des Nations unies, (c) armes controversées, (d) activité d'extraction de charbon, (e) compagnies d'électricité ne poursuivant aucun objectif d'alignement avec l'Accord de Paris, (f) entreprises impliquées dans la production de tabac, (g) entreprises impliquées dans le divertissement pour adultes.

**Indicateurs relatifs aux principales incidences négatives.** Le Fonds a appliqué les normes techniques de réglementation (RTS) visées à l'annexe 1 du règlement délégué SFDR 2019/2088, qui qualifient 14 indicateurs environnementaux et sociaux obligatoires et 2 facultatifs aux fins de mesurer l'impact des investissements durables au regard de ces indicateurs : émissions de gaz à effet de serre, empreinte carbone, intensité de GES des sociétés bénéficiaires des investissements, exposition à des sociétés actives dans le secteur des combustibles fossiles, consommation et production d'énergie non renouvelable, intensité de consommation d'énergie par secteur à fort impact climatique, activités ayant une incidence négative sur des zones sensibles sur le plan de la biodiversité, rejets dans l'eau, ratio de

déchets dangereux et de déchets radioactifs, utilisation et recyclage de l'eau (choix facultatif), violations des principes du Pacte mondial des Nations unies et des Principes directeurs de l'OCDE pour les entreprises multinationales, absence de processus et de mécanismes de conformité permettant de contrôler le respect des principes du Pacte mondial des Nations unies et des principes directeurs de l'OCDE à l'intention des entreprises multinationales, écart de rémunération entre hommes et femmes non corrigé (choix facultatif), mixité au sein des organes de gouvernance, exposition à des armes controversées, ratio de rémunération excessif. Les émetteurs d'obligations souveraines font l'objet d'un suivi portant sur les violations sociales et l'intensité de GES.

**La gestion active :** Les indicateurs suivants sont utilisés pour mesurer les engagements des entreprises en matière environnementale et sociale qui contribuent à améliorer leurs politiques de durabilité : (a) niveau d'engagement actif et politiques de vote, (b) nombre d'engagements, (c) pourcentage de vote et (d) participation aux réunions des actionnaires et des détenteurs de dette.

## Méthodologies

**Méthodologie d'alignement sur les ODD.** Une entreprise est considérée comme « alignée » et définie comme un investissement durable lorsque plus de 50% de ses revenus ou plus de 50% de ses dépenses d'investissement se rapportent à des activités réputées contribuer à l'un des neuf ODD susmentionnés. Ces seuils de 50% traduisent une forte intentionnalité de l'entreprise considérée envers les activités contribuant auxdits ODD, ainsi qu'envers ses objectifs de croissance.

Afin d'identifier les entreprises alignées, nous avons mis en place un solide système de classification des entreprises et répertorié 1.700 activités différentes. En outre, nous nous sommes référés au SDG Compass, un guide créé conjointement par la GRI, le Pacte mondial des Nations unies et le Conseil mondial des entreprises pour le développement durable afin d'identifier les activités économiques contribuant à chaque ODD. Par ailleurs, nous avons défini en interne des thèmes « investissables » en rapport avec ces différentes activités, sur la base desquels nous avons filtré chaque activité dans le système de classification, en alignant les activités appropriées avec les thèmes « investissables » et en contrôlant leur adéquation au regard des cibles des ODD, sous le contrôle de membres de l'équipe Investissement responsable et de l'équipe d'investissement concernée. Dès lors que le seuil de 50% des revenus ou des dépenses d'investissement est atteint, la position en question est considérée comme intégralement alignée.

**Obligations durables.** Pour déterminer si une obligation d'entreprise ou souveraine répond aux exigences des normes relatives aux obligations vertes, sociales, durables et liées à la durabilité reconnues sur le marché (ICMA ou CBI), les indicateurs de durabilité définis par Bloomberg sont utilisés pour effectuer un filtrage, puis analysés par l'équipe Investissement durable et l'équipe d'investissement. Les positions en obligations durables sont différenciées selon leur type dans le système Global Portfolio Monitoring et prises en compte au niveau du portefeuille au regard de la part des actifs nets qu'elles représentent.

**Méthodologie d'analyse ESG.** La plateforme ESG propriétaire de Carmignac, dénommée « START » (System for Tracking and Analysis of a Responsible Trajectory), regroupe des données ESG brutes issues de 31 indicateurs ESG (dans la mesure de leur disponibilité) couvrant à la fois les piliers environnementaux, sociaux et de gouvernance. Des scores ESG globaux sont calculés pour les entreprises groupées par secteur, capitalisation et région. Les membres de l'équipe d'investissement sont chargés d'effectuer l'analyse ESG exclusive des entreprises, de valider les scores et les analyses START par un commentaire sur les risques ESG et d'intégrer ces analyses dans les décisions



d'investissement. La plateforme START est disponible via la base de données interne Verity RMS, accessible à tous les membres des équipes d'investissement aux fins de la recherche en investissement.

**Méthodologie de notation ESG de la dette souveraine.** Le modèle exclusif de notation de la dette souveraine mondiale (modèle Global) de Carmignac est appliqué à 100 pays, qui se voient attribuer des notes comprises entre 1 (mauvaise) et 5 (bonne), réparties sur l'ensemble du spectre de notation. Les différents pays sont classés en fonction de critères ESG au regard 1) des données actuelles et 2) de l'évolution/des tendances récentes. Ces classements sont ensuite convertis en une note globale, comprise entre 1 et 5 (de la plus mauvaise à la meilleure). La notation dynamique est surpondérée pour les pays émergents (75%) et sous-pondérée pour les pays développés (25%), afin de refléter les récentes tendances ESG et d'atténuer le sous-investissement structurel des pays en développement dans des projets ESG. A partir des classements établis sur la base des critères ESG, des moyennes sont calculées afin d'obtenir un score pour chacun des piliers E, S et G. S'il y a lieu, ce score est ensuite ajusté à la hausse ou à la baisse au regard d'une analyse qualitative prospective. La note ESG globale reprend les moyennes équipondérées des trois composantes E, S et G.

**Méthodologie de filtrage négatif et d'exclusion.** Carmignac applique des exclusions liées aux thèmes ESG et des exclusions étendues spécifiques aux Fonds, telles que mentionnées ci-dessus. Toutes sont des exclusions objectives, mises en œuvre via l'outil de contrôle de la conformité CMGR, en lien avec le système BBG Aim Portfolio Management Order. Chaque trimestre, l'équipe Investissement durable met à jour les listes d'exclusions afin de refléter les nouvelles pondérations des indices, les données et les seuils de revenus révisés, ainsi que les nouveaux investissements. Les listes mises à jour sont téléchargées et contrôlées par l'équipe Gestion des risques. Pour de plus amples informations, veuillez consulter la politique d'exclusion, disponible sur la page web Politique et rapports de durabilité de Carmignac.

**Méthodologie concernant les indicateurs relatifs aux principales incidences négatives (PIN).** Pour tous les fonds relevant de l'article 8 ou 9 du SFDR, Carmignac se procure les indicateurs relatifs aux principales incidences négatives auprès du fournisseur de données Impact Cubed. Une fois le point de données de chaque indicateur obtenu, une moyenne sur 4 trimestres est calculée avant qu'un rapport annuel ne soit publié. Les définitions prises en compte pour chacun des 14 indicateurs obligatoires et les 2 indicateurs facultatifs relatifs aux PIN en lien avec les actions, ainsi que, s'il y a lieu, pour les 2 indicateurs spécifiques aux émetteurs souverains, sont celles figurant dans l'Annexe 1 du SFDR Niveau II. Des informations et la méthodologie complète seront publiées sur le site Investissement durable de Carmignac en 2023, conformément aux exigences en matière de publication d'informations susmentionnées.

**Méthodologie en matière de gestion active et d'engagement.** Le Fonds exerce ses droits de vote par l'intermédiaire du prestataire de services de vote par procuration ISS dans le but d'atteindre un pourcentage de vote de 100%. Le gérant de portefeuille est libre de voter comme il l'entend, à la lumière des recommandations de l'équipe Investissement durable. Les engagements ESG et en lien avec des controverses menés par l'équipe Investissement durable sont planifiés chaque trimestre et les résultats sont documentés dans l'outil Engagement intégré à la base de données Verity RMS. Pour de plus amples informations, veuillez consulter le Rapport d'engagement, disponible sur la page web Politique et rapports de durabilité de Carmignac.

## Sources et traitement des données

(a) **Sources des données utilisées pour atteindre les caractéristiques environnementales et sociales du produit financier** : Le Fonds utilise des données provenant de plusieurs sources, qui sont regroupées dans le système ESG exclusif de Carmignac, START. Ces sources sont FactSet pour les données de revenus, les documents légaux des entreprises pour les données relatives aux dépenses d'investissement, S&P Trucost pour les données concernant les émissions de carbone, TR Refinitiv pour les données ESG brutes, ainsi que MSCI et ISS ESG en ce qui concerne les comportements controversés et le filtrage sur la base des normes établies par le Pacte mondial des Nations unies et l'OCDE en matière de gouvernance et de droits de l'homme. Pour déterminer si une obligation d'entreprise ou souveraine répond aux exigences des normes relatives aux obligations vertes, sociales, durables et liées à la durabilité reconnues sur le marché (ICMA ou CBI), les indicateurs de durabilité définis par Bloomberg sont utilisés pour effectuer un filtrage, puis analysés par l'équipe Investissement durable et l'équipe d'investissement.

(b) **Mesures prises pour s'assurer de la qualité des données** : L'équipe Investissement durable se compose d'experts des données ESG, qui sont chargés d'effectuer des contrôles automatisés visant notamment à identifier les données aberrantes dans les ensembles de données, ainsi que de contrôler les données provenant de sources alternatives.

(c) **Méthode de traitement des données** : Telle que décrite dans la section Méthodologies ci-avant. Les données de revenus (principal critère au regard duquel la réalisation de l'objectif d'investissement durable est mesurée) sont contrôlées par FactSet et associées à des thèmes « investissables » alignés sur les 9 Objectifs de développement durable des Nations unies susmentionnés (sur un total de 17).

(d) **Proportion de données estimées** : Les scores ESG START et les données de revenus ne sont pas estimés. En moyenne, 46% des données relatives aux PIN correspondent à des estimations, étant précisé que toutes les PIN rapportées sont consolidées pour tous les fonds Carmignac éligibles au 30/09/2022. Les données relatives aux émissions de carbone (scopes 1 et 2) proviennent des déclarations d'émissions détaillées des entreprises et comportent peu d'estimations.

## Limites des méthodologies et des données

Le risque de durabilité du Fonds peut différer du risque de durabilité de l'Indicateur de référence.

En termes de méthodologie, notre processus de notation exclusif de la dette souveraine (modèle Global), notre plateforme START et notre Cadre basé sur les ODD ne sont que trois des outils pouvant être utilisés pour mettre en lumière les risques et les opportunités ESG ; d'autres peuvent faire apparaître des résultats différents.

## Due diligence

Plus de 90% des actifs des Fonds (actions cotées, obligations d'entreprises et souveraines, selon le cas) sont évalués au regard de leur score ESG et des risques qu'ils présentent en la matière. Pour ce faire, une analyse exclusive est associée au processus de notation ESG du système exclusif START de Carmignac et, s'il y a lieu, aux modèles exclusifs relatifs aux obligations souveraines (modèles Global et Impact).

La responsabilité de l'évaluation ESG exclusive incombe en dernier ressort à l'équipe d'investissement. Le score START est calculé automatiquement selon une formule exclusive permettant de comparer les entreprises au sein de 90 groupes de pairs constitués selon des critères de capitalisation, de secteur et

de région. Ce score peut être revu à la hausse ou à la baisse dans le cadre de l'analyse et des commentaires effectués par l'analyste financier ou ESG. L'équipe Investissement durable contrôle la fréquence et la cohérence des statistiques relatives au score START et s'assure qu'elles ne présentent pas de biais. Périodiquement, les modèles de notation exclusifs ESG START appliqués aux émetteurs souverains et aux entreprises sont soumis à un contrôle ex post afin d'identifier des améliorations potentielles.

En ce qui concerne les exclusions, la liste d'exclusions d'entreprises de Carmignac et les listes d'exclusions spécifiques aux Fonds, le cas échéant, sont mises à jour chaque trimestre afin de refléter les nouvelles pondérations des indices, les données de revenus révisées et leur impact sur les seuils de revenus, ainsi que les nouvelles positions des Fonds. Ces exclusions sont appliquées via l'outil de contrôle de la conformité. Toutes les exclusions sectorielles et en matière de controverses sont des exclusions objectives. L'équipe Investissement durable rend compte séparément au Directeur général de Carmignac UK Branch.

En ce qui concerne le modèle de notation ESG de la dette souveraine, le risque d'erreur de calcul humaine est quasiment nul dans la mesure où aussi bien la collecte des données que l'établissement des scores par pays sont automatisés.

## Politiques d'engagement

Carmignac met en œuvre des politiques de vote et d'engagement qui reflètent les thèmes environnementaux, sociaux et de gouvernance pertinents. L'objectif en matière de vote est de participer à 100% des votes possibles. Un Plan d'engagement est défini afin de mettre en place les engagements nécessaires auprès des entreprises dans lesquelles nous investissons qui présentent une gestion défaillante des risques liés aux thèmes ESG, au sein desquelles Carmignac a identifié un thème spécifique ou à l'égard desquelles il est nécessaire de produire un impact spécifique ou d'analyser une controverse.

Veillez vous référer à la politique d'engagement : [Politiques et rapports ad hoc](#)

- Fonds : Carmignac Sécurité :
- Gestion : Stratégies obligataires
- Forme juridique : Fonds commun de placement (FCP) de droit français
- Code ISIN (classe d'actions A EUR acc) : FR0010149120
- Horizon d'investissement minimum recommandé : 2 ans
- Echelle de risque 3
- Date de lancement du Fonds : 25/01/1989
- Indicateur de référence : Indice ICE BofA ML 1-3 Year All Euro Government (coupons réinvestis)

## MENTION LÉGALE

**Le présent document a été mis à jour le 1<sup>er</sup> janvier 2023.** Le présent document ne peut être reproduit, en tout ou partie, sans l'autorisation préalable de la société de gestion. Le présent document ne constitue pas une offre de souscription, ni un conseil en investissement. Il se peut que les Fonds ne soient pas disponibles pour certaines personnes ou dans certains pays. Les Fonds ne sont pas enregistrés en Amérique du Nord, en Amérique du Sud, en Asie ni au Japon. Les Fonds sont enregistrés à Singapour en tant que « restricted foreign scheme » (pour les clients professionnels uniquement). Les Fonds n'ont pas été enregistrés en vertu de la US Securities Act de 1933. Les Fonds ne peuvent être offerts ou vendus, directement ou indirectement, au profit ou pour le compte d'une « U.S. person », selon la définition de la réglementation américaine « Regulation S » et/ou de la FATCA. Les Fonds sont exposés au risque de perte de capital. Les risques et les commissions sont décrits dans le DICI (Document d'information clé pour l'investisseur). Les prospectus, les DICI et les rapports annuels des Fonds sont disponibles sur [www.carmignac.com](http://www.carmignac.com) ou sur demande auprès de la Société de gestion. Le DICI doit être mis à la disposition du souscripteur avant la souscription. • **Suisse** : Les prospectus, les DICI et les rapports annuels des Fonds sont disponibles sur [www.carmignac.ch](http://www.carmignac.ch) ou par le biais de notre représentant en Suisse, CACEIS (Switzerland) S.A., Route de Signy 35, CH-1260 Nyon. L'agent payeur est CACEIS Bank, Paris, succursale de Nyon/Suisse, Route de Signy 35, 1260 Nyon. • **Royaume-Uni** : Les prospectus, les DICI et les rapports annuels des Fonds sont disponibles sur [www.carmignac.co.uk](http://www.carmignac.co.uk) ou sur demande auprès de la Société de gestion, ou, pour les Fonds français, aux bureaux de l'Agent des facilités chez BNP PARIBAS SECURITIES SERVICES, exerçant ses fonctions par le biais de sa succursale à Londres : 55 Moorgate, London EC2R. Le présent document a été rédigé par Carmignac Gestion et/ou Carmignac Gestion Luxembourg

et est distribué au Royaume-Uni par Carmignac Gestion Luxembourg UK Branch (enregistré en Angleterre et au Pays de Galles sous le numéro FC031103, agrément CSSF du 10/06/2013).

**CARMIGNAC GESTION** - 24, place Vendôme - F-75001 Paris - Tél. : (+33) 01 42 86 53 35. Société de gestion financière agréée par l'AMF. Société anonyme au capital de 15.000.000 EUR - RCS Paris B 349 501 676. **CARMIGNAC GESTION Luxembourg** - City Link - 7, rue de la Chapelle - L-1325 Luxembourg - Tél. : (+352) 46 70 60 1 Filiale de Carmignac Gestion - Société de gestion de fonds d'investissement agréée par la CSSF Société anonyme au capital de 23.000.000 EUR - RC Luxembourg B 67 549.